



Communiqué de Presse

## **Une proposition de loi transpartisane examinée en juin pour rééquilibrer l'offre de logements dans les zones touristiques**

*Ce matin, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a nommé Annaïg Le Meur, Députée Renaissance du Finistère et Iñaki Echaniz, Député Socialiste des Pyrénées-Atlantiques, co-rapporteurs de la [proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue](#).*

**Cette proposition de loi sera examinée le 31 mai en commission des Affaires économiques et la semaine du 12 juin dans l'hémicycle.**

Le manque de logements et le prix des loyers dans certaines zones de notre pays est devenu dramatique. Trop de nos concitoyens ne peuvent plus habiter là où ils ont toujours vécu, ou là où ils travaillent. La crise du logement augmente la précarité et les inégalités, et dévitalise des territoires entiers faute d'habitants permanents.

Cette initiative parlementaire fait suite à plusieurs rapports d'expertise et propositions législatives sur le sujet du logement en zones touristiques. Le fruit de ces travaux ont permis de bâtir un texte transpartisan pour agir rapidement dans les zones les plus touchées par le manque de logements, notamment du fait de l'essor des locations touristiques de courte durée.

Cette proposition de loi s'articule autour de **trois articles**. Le premier vise à soumettre les logements loués en courte durée à la réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), afin d'étendre cette obligation à l'ensemble des locations. Cette mesure a notamment pour but d'éviter toute fuite, vers le marché locatif touristique, de logements pour des habitants permanents, et de renforcer l'ambition énergétique sur l'ensemble du parc locatif privé.

L'article 2 propose d'élargir les capacités d'action des élus des communes situées en zones tendues en leur permettant de mettre en place une autorisation préalable à la location touristique. Ce régime dit "de changement d'usage d'un local" ne concerne aujourd'hui que les communes de plus de 200 000 habitants et trois départements de la petite couronne francilienne.

L'article 3 de la proposition de loi entend agir sur la niche fiscale avantageuse dont bénéficient les meublés de tourisme, dans les zones tendues, en la diminuant ou en l'alignant sur le régime micro-foncier applicable aux locations de longue durée. Cette proposition vise à inciter les propriétaires à louer des logements toute l'année dans les zones où la demande est particulièrement forte.

*« Sur l'ensemble du territoire, de plus en plus d'élus soutiennent la nécessité d'agir rapidement dans les zones en tension immobilière. Par cette proposition de loi, nous proposons des mesures concrètes pour diminuer la pression sur le marché locatif en rééquilibrant l'accès au logement de longue durée en zones tendues. »*

Annaïg Le Meur, députée du Finistère.

*« Nos territoires touristiques attendent de nous des mesures législatives efficaces depuis plusieurs années. Ce texte est une première pierre qui nous permettra d'avancer, de manière transpartisane, sur le sujet. Il sera, nous l'espérons, un préalable à d'autres mesures ambitieuses pour répondre plus globalement à la crise du logement.»*

Iñaki Echaniz, député des Pyrénées-Atlantiques.

**Contacts Presse :**

Fantine Garnier-Collot, collaboratrice d'Iñaki Echaniz  
0660704568

Alexandre Bonis collaborateur d'Annaïg Le Meur  
06 59 29 38 29

Martin Paugam, conseiller communication du Groupe Socialistes à l'Assemblée nationale  
06 83 79 47 34

Clémentine Dupuy, conseillère communication du Groupe Renaissance à l'Assemblée nationale  
0615185150